

Édito



Roger CORAI

Secrétaire fédéral
Pôle Social

Cette lettre mensuelle se veut une suite de brèves d'infos pouvant alterner entre le sérieux et un esprit un peu caustique en relation avec les activités sociales et culturelles et la protection sociale des IEG.

Son existence fait suite à la volonté du Secrétaire Général d'être dans une démarche de communication et d'interactivité.

Le Pôle Social de FO Énergie et Mines est l'émetteur d'informations de niveau national, mais est également récepteur d'infos locales pouvant être relayées par cet outil de communication.

Alors pourquoi la FORMULE ?

La formule c'est tout d'abord un usage social mais aussi une manière de concevoir et d'agir.

Cette FORMULE mensuelle va vivre et se transformer au fil du temps et de l'actualité.

Alors, souhaitons la bienvenue à la FORMULE et qu'elle nous permette d'être un vecteur d'échanges et de communication pour porter auprès des agents nos valeurs et nos propositions et aussi l'expression de notre mécontentement au travers de l'énergie des mots qui ne ressemble en rien à l'énergie du désespoir que certains esprits chagrins ne manqueront pas de nous opposer.

« Les formules qui semblent avoir perdu tout leur sens à force d'avoir été répétées trop souvent sont celles qui contiennent le plus de vérité. »



Recul social sur l'Action Sanitaire et Sociale

Le 1 % permet de financer des aides sociales destinées aux personnes, aux familles, aux pensionnés (aides à l'habitat, aides ménagères, aide au handicap, etc).

Précédemment, certaines de ces aides financières, apportées aux bénéficiaires aux plus bas revenus, couvraient 100 % de leurs dépenses. Demain ils devront supporter 10 % de la facture. FO s'y est opposée.

De plus en plus d'aides gérées et financées au national par le 1 % sont renvoyées sur les budgets des CMCAS.

Pour FO, c'est une remise en cause de l'égalité de traitement.



Plus c'est transparent et moins on y voit clair...

Après la « gouvernance » qui vient de clôturer en fanfare l'année 2012, le mot « transparence » sera peut être élu mot de cette nouvelle année dans le domaine des activités

sociales et culturelles et de la protection sociale.

En général le mot « transparence » est utilisé pour qualifier une pratique sociale guidée par la sincérité et une parfaite accessibilité à l'information dans les domaines qui concernent l'opinion publique. C'est aussi le souci de rendre compte d'une activité et de reconnaître ses erreurs.

L'objectif premier de la « transparence » est d'établir une relation de confiance. En matière économique et politique, la transparence porte sur la connaissance des décisions et leurs motivations, sur la façon dont elles sont prises, sur les coûts réels des projets, sur les questions de sécurité, sur l'accès à l'information...

La « transparence » est l'une des principales exigences de la part des citoyens à l'égard des élus et des acteurs économiques. En matière d'activités sociales et culturelles et de la protection sociale, l'enjeu sera également de trouver le bon équilibre entre les difficultés du monde réel sans sombrer dans un espace virtuel qui pourrait laisser croire que le monde est tel qu'on aimerait le concevoir.

En ce sens durant cette nouvelle période qui s'annonce, la transparence sera sans doute souvent évoquée au sein des structures sociales, mais le chemin qui mène à celle-ci sera souvent obstrué par des raisons obscures et de ténébreuses limites qui laisseront, nous n'en doutons pas, le champ à toutes les appréciations.

Notre site :

www.fnem-fo.org,

Nous contacter :

contact@fnem-fo.org

Tweeter :

https://twitter.com/FO_Energies

AVANÇONS
sur l'essentiel
PROTEGEONS
l'indispensable



1 % Financement Fonds Santé.

La Solidarité mise à mal

Le fonds Santé permet de financer l'aide à la cotisation CSMR.

62 M€ de dépenses en 2011 pour le forfait hospitalier, la chambre

individuelle et le lit accompagnant et des remboursements maladie supplémentaires. Budget voté en 2011 par la seule CGT = 27 M€ qui a préféré répartir le 1 % en priorité sur la CCAS au détriment du Fonds Santé.

La CGT réduit continuellement l'aide à la cotisation des retraités :

- En 2012, 67 M€ de dépenses, la CGT vote 31,4 M€
- En 2013, 78 M€ de dépenses, la CGT vote 27 M€

Dans le même temps où la dotation initiale du 1 % augmente : de 4 M€ en 2011, de 10 M€ en 2012 et de 7 M€ en 2013. Pour info, le 1 % 2013 est de 494 M€.

FO a voté Contre ces propositions CGT et a toujours proposé que le 1 % finance a minima 50 % de la cotisation CSMR.

Conséquence des choix CGT, les cotisations des pensionnés sur la CSMR augmentent : +18 % en 2012, +9,5 % en 2013 et la CGT annonce même une nouvelle augmentation des cotisations de +9,5 % pour 2014.

Pour FO, c'est un reniement des valeurs de solidarité, c'est un affront fait aux pensionnés.



CAMIEG — Amélioration des remboursements

Depuis octobre 2012 et malgré une nouvelle rencontre avec le Ministère de la Santé, la situation est au point mort.

Pour FO :

- L'urgence est d'ouvrir une négociation avec les employeurs pour mettre en œuvre des améliorations de prestations a minima de 20 M€ au 1^{er} janvier 2013.
- Redistribuer aux assurés sociaux les 330 M€ d'excédents financiers engrangés par leur caisse depuis plusieurs années.

Cela passe par la possibilité d'utiliser tout ou partie des réserves des Actifs pour renforcer le compte des Retraités, ce que les Employeurs ont toujours refusé s'arc-boutant sur la position de leurs Commissaires aux comptes (CAC).

La clé de voûte passe donc par une analyse de la position des Employeurs sur l'étanchéité des deux sections Actifs/Retraités. Le Ministère devait fournir cette analyse sous 15 jours... Elle serait sur le point d'être établie.

À la demande de FO, la Camieg a lancé aussi sa propre analyse auprès d'experts extérieurs (Winter) qui permettrait dégager des hypothèses juridiques confortant nos positions. Il est à craindre qu'avec deux expertises ■■■

■■■ opposées, les négociations restent bloquées.

En l'absence d'avancée de la part du Ministère et des Employeurs, à l'unanimité, l'ensemble des administrateurs de la Camieg a décidé de suspendre le conseil d'administration de décembre 2012.

Toujours pas de nouvelle du Ministère, par contre côté employeurs ça bouge. Ils viennent de proposer des bilatérales avec les fédérations.

Sans attendre une quelconque avancée, FO a demandé qu'une délibération soit votée lors du prochain CA de la Camieg de février 2013 pour réaffirmer nos revendications, valider nos propositions elle sera soumise aux pouvoirs publics pour exiger la parution des décrets et arrêtés les mettant en œuvre.



MUTIEG – Augmentation des cotisations

Fin 2012, la Mutieg a averti ses adhérents que la cotisation (Équilibre et Confort) pour les conjoints hors Camieg augmenterait de 50 % en 2013.

FO a immédiatement réagi auprès du Président de la Mutieg pour :

- Regretter que les déficits des années précédentes et les projections 2012 n'aient pas amené la Mutieg à faire une augmentation des cotisations dès 2012 évitant ainsi une impressionnante augmentation des cotisations pour 2013.
- Dénoncer l'annonce très tardive de cette augmentation de cotisations auprès des adhérents qui n'avaient plus le temps de rechercher ailleurs une autre complémentaire.

FO a engagé le Président de la Mutieg à informer dorénavant les adhérents au moins 3 mois avant la fin de l'année des perspectives de l'année suivante.



CESU Petite enfance

Depuis plusieurs mois, FO revendique l'extension du CESU petite enfance au-delà du 3^{ème} anniversaire de l'enfant.

Pour la CGT, pas un centime d'euro de plus pour le CESU.

Étendre à 4 ans, c'est 1,6 M€ de plus... sur les 494 M€ du 1 % 2013.

Les employeurs viennent de signaler que l'utilisation du CESU Petite enfance ne pouvait intervenir pour le financement de places de crèches cofinancées par les entreprises des IEG.

Si on peut comprendre que les employeurs ne veulent pas financer 2 fois (une fois pour le CESU et une fois pour la crèche) ce sont les agents qui sont perdants au final puisque qu'ils ne bénéficient plus de l'intervention du 1 % sur le CESU s'ils optent pour une place de crèche cofinancée par les employeurs.

Pour FO il y a donc lieu de voir comment le 1 % peut intervenir pour des places en crèches cofinancées par les employeurs.